



LIMITES DE LA GARANTIE



PEAK PRODUCTS MANUFACTURING INC. ou
PEAK PRODUCTS AMERICA INC. et PEAK CORPORATION

COUVERTURE

1. Sous réserve des limites et conditions générales suivantes, Peak Products Manufacturing Inc. garantit à chaque individu (ci-après appelé le « propriétaire ») qui (i) achète un produit (tel que défini aux présentes), (ii) qui utilise le produit à des fins résidentielles seulement (tel que défini aux présentes) et (iii) qui est un résident du Canada au moment de l'achat du produit, et Peak Products America Inc. et Peak Corporation garantissent à chaque individu (ci-après appelé le « propriétaire ») qui (i) achète un produit (tel que défini aux présentes), (ii) qui utilise le produit à des fins résidentielles seulement (tel que défini aux présentes) et (iii) qui est un résident des États-Unis d'Amérique au moment de l'achat du produit, que le produit est exempt de toute défectuosité en ce qui concerne le matériel ou la qualité d'exécution durant la fabrication, et que le fini sur le produit ne s'écaillera pas, ne pèlera pas, ne s'effritera pas, ni ne cloquera dans des conditions d'utilisation et d'usure ordinaires pendant une période de 20 ans, à compter de la date de son achat par le propriétaire, s'il est installé et entretenu selon les spécifications et les instructions de Peak Products Manufacturing Inc. ou de Peak Products America Inc. et Peak Corporation, selon le cas, (ci-après la « compagnie » et collectivement les « compagnies Peak »). Pour faire une réclamation dans la cadre de la présente garantie, le propriétaire doit fournir à la compagnie Peak applicable :

a) un avis écrit, dans les plus brefs délais, concernant toute défectuosité sur le produit y compris une description complète de la défectuosité et une photo de cette défectuosité;
b) un reçu d'achat original d'un détaillant autorisé de la compagnie Peak; et
c) une preuve, sous forme satisfaisante, à la compagnie Peak, que chacune des autres conditions telles que spécifiées aux présentes a été remplie.

2. « Aux fins résidentielles », signifie, dans la présente garantie, l'installation du produit sur une maison familiale isolée ou sur un duplex familial isolé, selon le cas, qui est la propriété du propriétaire et occupé par le propriétaire comme étant son lieu de résidence, et qui n'est pas utilisé en entier ou en partie comme immeuble à usage locatif ou à toutes autres fins.

3. Le produit signifie, dans la présente garantie, un ou plusieurs des éléments du système de rampe en aluminium RAILBLAZERS®, fabriqué par et au nom de la compagnie Peak.

LIMITES

4. La présente garantie ne couvre que les produits véritables des compagnies Peak qui sont achetés par le propriétaire chez un détaillant Peak autorisé. Cette garantie ne couvre pas des dommages d'aucune sorte découlant de :

- l'utilisation normale, l'usure, les intempéries et les effets détériorant du rayonnement solaire et des conditions climatiques et atmosphériques extrêmes qui peuvent causer à toute surface de pâlir, de blanchir ou de se salir ou se tacher;
- les défectuosités ou fonctionnements défectueux qui découlent en tout ou en partie de l'abus, mauvais usage, négligence, ou mauvaise installation ou mauvais assemblage ou entretien;
- dommage, collision, impact, accidentel ou intentionnel, causé par des objets étrangers ou vandalisme;
- entassement, réduction ou perte de volume structurel, déformation ou dilatation de la propriété ou de la structure de la propriété;
- produits chimiques nocifs ou corrosifs, y compris des produits de nettoyage et des pesticides nocifs, émanations ou vapeurs;
- détérioration de la surface en raison de la pollution de l'air, d'un environnement marin, taches provenant de l'atmosphère, moisissures;
- gauchissement ou distorsion causé par l'exposition à des sources de chaleur excessive ou à des sources de chaleur inhabituelle ou réfléchissante et excessive;
- fissures ou craquelures causées par le froid; et
- feu, éclair, inondation, ouragan, tornade, tempête de vent, tremblement de terre, grêle, autres calamités naturelles, ou toute autre cause non prévue par la compagnie Peak.

AUTRES LIMITES

5. LA PRÉSENTE GARANTIE EST NULLE ET AUCUNE COMPAGNIE PEAK NE SERA RESPONSABLE SI :

- le produit n'a pas été acheté à l'état neuf chez un détaillant autorisé par la compagnie Peak;
- le produit a été installé ou utilisé avec un produit ou système d'un compétiteur, ou a été utilisé avec un produit ou un système qui n'était pas prévu par la compagnie Peak;
- le produit a été installé au moyen de fixations, de méthodes ou techniques inadéquates, ou en ne se conformant pas aux codes du bâtiment applicables ou aux meilleures pratiques de construction; ou
- des réparations, modifications, transformations ou tout changement de quelque genre que ce soit ont été effectués sur le produit sans l'autorisation écrite au préalable de la compagnie Peak.

6. La présente garantie est à l'intention exclusive du propriétaire de la propriété sur laquelle a été installé le produit, et elle n'est pas transférable.

7. S'il est déterminé par une compagnie Peak que le produit est couvert par cette garantie, la compagnie Peak remboursera le prix d'achat original, ou effectuera les réparations, remplacera ou remettra à neuf le produit au choix unique de la compagnie Peak, dont la décision sera définitive et exécutoire. Les obligations de la compagnie Peak en vertu de la présente garantie n'excéderont en aucun cas le prix d'achat du produit qui a été trouvé défectueux. Les fixations et les coûts d'installation et d'enlèvement et le transport sont exclus de la présente garantie. Tous coûts et dépenses supplémentaires au-delà du prix d'achat original sont l'unique responsabilité du propriétaire et sont exclus. En cas de réparation, remplacement ou remise à neuf dans le cadre de la présente garantie, la garantie applicable au matériel de remplacement ou au produit réparé ou remis à neuf ne s'appliquera que pour la période restante de la garantie originale.

8. Chaque compagnie Peak se réserve le droit de discontinuer ou de changer le design ou la couleur d'un produit, en tout temps et sans avis ou obligation. Si, pour une raison ou une autre, le produit du genre qui a été originalement installé n'est plus disponible auprès de la compagnie Peak au moment où la compagnie Peak reconnaît qu'une réclamation sera couverte, la compagnie Peak peut rembourser le prix d'achat original ou le remplacer par un autre produit qui a été déterminé par la compagnie Peak, à sa seule et entière discrétion, comme étant de qualité ou de prix comparable.

9. LA PRÉSENTE GARANTIE EST LE RECOURS EXCLUSIF DU PROPRIÉTAIRE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSÉES OU TACITES. TOUS LES AUTRES RECOURS, OBLIGATIONS ET CONDITIONS, RESPONSABILITÉS, DROITS, GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSÉES OU TACITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONFORMITÉ, OU DÉCOULANT DES MODALITÉS D'EXÉCUTION, D'OPÉRATION OU D'USAGE DU COMMERCE, SONT DÉCLINÉS PAR CHAQUE COMPAGNIE PEAK ET RENONCÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE. AUCUNE COMPAGNIE PEAK NE SERA RESPONSABLE EN AUCUN CAS POUR TOUS DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, OU TOUTES PERTES DE QUELQUE DESCRIPTION QUE CE SOIT.

10. Certains états, provinces ou autres autorités peuvent ne pas permettre toutes ces limites ou certaines de ces limites indiquées aux présentes, ou l'exclusion ou la limite de dommages accessoires ou consécutifs. S'il est trouvé qu'une disposition est inexécutable, seule cette disposition sera annulée et toutes les autres s'appliqueront. La présente garantie n'offre pas au propriétaire certaines garanties et recours juridiques, et le propriétaire peut posséder d'autres droits ou recours, selon la province, l'état ou une autre autorité.

11. La présente garantie sera régie et interprétée en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique, excluant son conflit des règlements de lois, et le propriétaire reconnaît irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de la province de la Colombie-Britannique, en cas de procédures ou litiges dans le cadre de cette garantie.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE RÉCLAMATION

12. Si le produit semble être défectueux, veuillez écrire à la compagnie Peak applicable, B.P. 96060, Richmond, Colombie-Britannique, Canada V7A 5J4, et annexer la documentation indiquée ci-dessus à la Section 1.

INSTALLATION ET ENTRETIEN

13. Il est essentiel de lire et de suivre complètement les instructions d'installation et d'entretien qui accompagnent le produit. Si vous négligez de lire et de suivre ces instructions, il pourrait se produire des dommages ou des blessures pour lesquels les compagnies Peak n'acceptent aucune responsabilité.